



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

(Convocation du 23.03.2016)

Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **11**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - BOURGOIN - DUPONT - IMBERY - KUNTZ - THOMANN

Membres absents : MM BENDER (excusé) - M. BLATT (procuration à Mme RUCK) - WEINHARD
(procuration à M. STOLTZ) - Mme ZIMMERMANN (procuration à Mme KNAUB)

2016/14 - OBJET : Demande de subvention au titre des « travaux divers d'intérêt local » - exercice 2016, pour des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite relatifs aux bâtiments communaux.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de réalisation de la deuxième et dernière tranche de mise en accessibilité des bâtiments communaux (école, église, camping, mairie, salle polyvalente, centre d'initiation à la nature) recevant du public aux personnes à mobilité réduite. Travaux réalisés dans le cadre de la mise en conformité prescrite par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (hors travaux d'aménagement connexes).

Le Maire informe le Conseil municipal du devis pour la réalisation des travaux dans les différents bâtiments communaux proposé par l'entreprise Hemmerlé René qui s'élève à 8 090 € HT, soit 9 708 € TTC.

Pour financer le projet, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Madame Fabienne Keller, Sénatrice du Bas-Rhin, pour une somme de 3 600 €. Le financement se fera par ailleurs sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal,

- **Oui** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** le projet de travaux de réalisation de la deuxième et dernière tranche de mise en accessibilité des bâtiments communaux (école, église, camping, mairie, salle polyvalente, centre d'initiation à la nature) recevant du public aux personnes à mobilité réduite,
- **Vote** le plan de financement,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- **Fixe** l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2016,
- **Mandate** le Maire pour solliciter une subvention au titre des « travaux divers d'intérêt local » - exercice 2016,
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

Délibération prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/15 - OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre », « Enveloppe n°1 » concernant le projet de travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école communale.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux d'isolation thermique de la toiture de l'école communale.

Le Maire informe le Conseil municipal du devis de l'entreprise Pfrimmer Valentin de Betschdorf pour un montant de 33 404,00 €/HT soit 40 084,80 €/TTC.

Pour financer le projet, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » au taux de 42 % du montant HT des travaux, « Enveloppe n°1 ». Le financement se fera par ailleurs sur les fonds propres de la commune et de l'aide du Conseil Départemental du Bas-Rhin au taux de 38 % du montant HT.

Le Conseil Municipal,

- **Oui** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** le projet de travaux de réalisation d'isolation thermique de la toiture de l'école communale,
- **Vote** le plan de financement,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- **Fixe** l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2016,
- **Mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » - exercice 2016 - « Enveloppe n°1 »,
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/16 - OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre », « Enveloppe n°1 » concernant le projet d'aménagement de l'éclairage public dans la rue et impasse des Jardins.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de l'éclairage public dans la rue et l'impasse des Jardins.

Le Maire informe le Conseil municipal du devis de Fritz Electricité de Niederroedern pour un montant de 62 087,22 €/HT soit 74 504,66 €/TTC.

Pour financer le projet, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » au taux de 40 % du montant HT des travaux, « Enveloppe n°1 ». Le financement se fera par ailleurs sur les fonds propres de la commune et en cas d'obtention de la DETR au taux de 40 %.

Le Conseil Municipal,

- **Oui** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** le projet d'aménagement de l'éclairage public dans la rue et l'impasse des Jardins.

- **Vote** le plan de financement,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- **Fixe** l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2016,
- **Mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » - exercice 2016 - « Enveloppe n°1 »,
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/17 - OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre », « Enveloppe n°1 » concernant le projet d'aménagement de réseaux téléphonique et fibre optique pour le très haut débit dans la rue et impasse des Jardins.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de réseaux téléphonique et fibre optique pour le très haut débit dans la rue et l'impasse des Jardins.

Le Maire informe le Conseil municipal du devis de Fritz Electricité de Niederroedern pour un montant de 16 920,15 €/HT soit 20 304,18 €/TTC.

Pour financer le projet, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » au taux de 80 % du montant HT des travaux, « Enveloppe n°1 ». Le financement se fera par ailleurs sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal,

- **Oui** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** projet d'aménagement de réseaux téléphonique et fibre optique pour le très haut débit dans la rue et l'impasse des Jardins.
- **Vote** le plan de financement,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- **Fixe** l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2016,
- **Mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » - exercice 2016 - « Enveloppe n°1 »
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/18 - OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre », « Enveloppe n°1 » concernant le projet de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite relatifs aux bâtiments communaux.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite relatifs aux bâtiments communaux.

Le Maire informe le Conseil municipal du devis l'entreprise Hemmerlé René qui s'élève à 8 090 € HT, soit 9 708 € TTC.

Pour financer le projet, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » au taux de 40 % du montant HT des travaux, « Enveloppe n°1 ». Le financement se fera par ailleurs sur les fonds propres de la commune. Une aide a été sollicitée dans le cadre de la DETR à hauteur de 40 % et de la réserve parlementaire au titre des « travaux divers d'intérêt local ».

Le Conseil Municipal,

- **Oui** l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** projet le projet de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite relatifs aux bâtiments communaux.
- **Vote** le plan de financement,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,
- **Fixe** l'achèvement des travaux avant le 31 décembre 2016,
- **Mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre du dispositif d'appui à l'investissement local « Accompagnement des grands projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre » - exercice 2016 - « Enveloppe n°1 »
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/19 - OBJET : Demande de maintien des actions réalisées par le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Demande** que le Conseil Départemental du Bas-Rhin continue à soutenir les actions du Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) de Munchhausen pour les raisons suivantes.
 - Le partenariat entre la Commune et le CINE permet aux enfants de notre école communale de bénéficier dans le cadre d'un partenariat efficace d'actions de sensibilisation à l'environnement.

- Le CINE permet aussi aux communes et communautés de communes de la région de proposer et de soutenir des actions liées à l'environnement que ce soit pour les jeunes et les adultes.
 - Le CINE permet aussi aux enseignants de la région de bénéficier de l'assistance d'animateurs professionnels en éducation à l'environnement pour mener à bien un projet qui sensibilise les élèves et leur permet de réaliser des actions concrètes pour l'environnement (ex : Protéger l'environnement j'adhère »).
 - Le CINE s'inscrit dans une démarche transfrontalière d'initiation à l'environnement.
 - Le CINE est une structure privilégiée des habitants du village à leur environnement proche.
 - Le CINE permet également de mettre en valeur et de connaître la réserve naturelle du Delta de la Sauer.
 - Il serait dommage de mettre fin à un projet soutenu et fédéré par l'Union Européenne et les collectivités alsaciennes de l'époque (Région, Conseil Général du Bas-Rhin).
 - La fermeture du CINE entrainera une perte de notre patrimoine et l'arrêt de la transmission des valeurs propres à notre village.
 - L'arrêt des activités serait contradictoire avec la politique environnementale à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et mondiale.
 - L'arrêt des aides du Conseil Départemental du Bas-Rhin entraînera le licenciement des 5 animateurs du CINE
 - La baisse voire l'arrêt des aides du Conseil Départemental du Bas-Rhin verrait la fin des activités du CINE. De ce fait, 20 ans d'éducation à l'environnement seraient réduits à néant.
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération et à ces travaux.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 31 mars 2016
Le Maire :

S. Holtz

